COMMUNE DE FULLY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 21 SEPTEMBRE 2026 A LA SALLE POLYVALENTE

La Présidente du Conseil général, Mme Nicole Délitroz, ouvre la séance à 19h16 et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale, le public et les représentants de la presse.

La Présidente adresse les félicitations du Conseil général à la famille du vice-président **M. Simon Pellouchoud** à l'occasion de la naissance de son fils Ambroise le 13 septembre dernier.

La Présidente rappelle que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera supprimé ultérieurement. Le Bureau prépare une base réglementaire relative à ces enregistrements.

La Présidente informe l'assemblée que le point 8 de l'ordre du jour est amendé de trois questions supplémentaires parvenues dans les délais, à savoir les questions Q0022 et Q0023 de la CoSo, ainsi que la question Q0024 du PLR.

Ordre du jour:

1. Bienvenue et contrôle des présences
2. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2026
3. Démission et élection du secrétaire du Conseil Général
4. Démission et élection à la CoGest
5. Présentation « Rue de la Poste » par Milko Pravato
6. Crédit supplémentaire N01/2026 Réfection passerelle des Seilles CHF 220'000
7. Postulat
   - 7.1 Postulat P0005 du Centre « Accès à l'eau potable aux fontaines communales en période de restriction »
8. Questions
   - 8.1 Question Q0017 du Centre « Sécurité sur les routes communales : Marquage au sol et haies »
   - 8.2 Question Q0018 de la CoSo « Aménagement place de jeux du Petit Pont »
   - 8.3 Question Q0019 de la CoSo « Plan Canicule »
   - 8.4 Question Q0020 de la CoSo « Locaux Épicerie et Boutique du Cœur »
   - 8.5 Question Q0021 de la CoSo « Pétition parents élèves »
   - 8.6 Question Q0022 du MISE « Places de parking pour les commerces »
   - 8.7 Question Q0023 du MISE « Camping-Car, toujours plus nombreux, quelle politique d'accueil ? »
   - 8.8 Question Q0024 du PLR « Organisation de l'administration »
9. Réponses
   - 9.1 Motion M0001 Sandrine Gex « Elaboration d'un règlement autorisant l'installation d'appareils de prises de vue sur le domaine public »
   - 9.2 Postulat P0003 Commission UE « Taux de participation »

10. Rapport des commissions
11. Divers

1. Bienvenue et contrôle des présences

Le contrôle des présences est effectué au moyen de la feuille des signatures.

Excusés au niveau du Conseil général :

- M. Pascal DORSAZ, Conseiller général Le Centre
- M. Théo DORSAZ, Conseiller général PLR
- Mme Coralie GUEX-COURTHION, Conseillère générale Le MISE
- M. Vincent LOUP, Conseiller général UDC
- Mme Margaux ROUTIER, Conseillère générale PLR
- Mme Caroline SENOVILLA, Conseillère générale le Centre
- M. David TARAMARCAZ, Conseiller général Le Centre
- M. Philippe TARAMARCAZ, Conseiller général Le Centre

Le nombre de membres présents est de 37 sur 45. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer et voter.

2. Approbation du PV de la séance du 16 juin 2026

Trois membres demandent des corrections ou *compléments* au procès-verbal de la séance du 16 juin 2026.

En l'absence de **Mme Caroline Senovilla du Centre**, **la Présidente** lit sa demande de compléter le dernier paragraphe de la page 11 comme suit:

> *« Mme Caroline Senovilla rappelle que, selon les échanges intervenus lors du plénum du 24 mars, le Bureau est chargé de filtrer les dossiers, les sujets et les procédures avant leur soumission au Conseil général. Elle relève que, si la possibilité de prononcer une non-entrée en matière existait encore dans le règlement, l'issue de la discussion de ce soir pourrait être différente. En l'état, le Conseil général ne peut se prononcer que par un vote favorable, défavorable ou par une abstention, situation qu'elle estime regrettable. »*

Mme Eloïse Dorsaz du groupe PLR demande les deux corrections suivantes concernant le point 6.3:

- page 10: « Elle préfère maintenir les motions et conserver un règlement unique pour éviter un morcellement par différentes directives. » ;
- page 11: « Elle mentionne cette réponse à son groupe uniquement après avoir constaté que ni la réponse ni l'information n'avaient circulé au sein du Bureau, ce qui l'a surprise. »

Elle propose en outre que les procès-verbaux ne soient publiés sur le site Internet de la Commune qu'après leur adoption par le Conseil général et invite le Bureau à clarifier le niveau de détail attendu, compte tenu de leur longueur croissante.

M. Vincent Pravato du groupe PLR relève plusieurs erreurs factuelles ou rédactionnelles et demande notamment les corrections aux pages suivantes:

- page 5: « Il estime que les rôles s'inversent et que ce n'est pas au Conseil communal d'attendre que le législatif agisse. »
- page 9: « … l'ordonnance cantonale sur le vote par correspondance exige que l'urne soit surveillée par un membre de l'administration communale… »
- page 10: « Il critique le fait que cette information n'ait pas été portée à la connaissance du bureau *par la présidente du CG qui avait l'information*. » et « Il critique le fait *que le* courriel *que la présidente a reçu et qui mentionne clairement l'illégalité de ce vote* a été caché aux autres membres du bureau… »
- page 15: La phrase « Elle explique les quatre procédures prévues par la législation cantonale. » apparaît deux fois, la deuxième occurrence doit être supprimée.

Toutes les demandes de modifications sont acceptées sans opposition. Elles sont donc ajoutées au procès-verbal de la présente séance.

Avant de passer aux objets soumis au vote, **la Présidente** rappelle les scrutateurs de la législature 2025-2028:

- Mme Martine JEANBOURQUIN pour l'UDC
- M. Jérémy GEX pour le PLR
- Mme Brigitte RODUIT-JAYET pour Le Centre
- Mme Sybille CARRON pour le MISE

3. Démission et élection du secrétaire du Conseil Général

Le Conseil général prend acte de la démission de **M. Yaovi Dansou** de la fonction de secrétaire. **La Présidente** le remercie pour son engagement. M. Yaovi Dansou adresse ses remerciements au Conseil général, au Bureau et aux services communaux, il demeure membre du Conseil général.

M. Valentin Crettaz du groupe PLR présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est déposée, il est donc élu tacitement secrétaire du Conseil général.

4. Démission et élection à la CoGest

À la suite de la démission de **Mme Martine Caillet** de la Commission de gestion, le groupe UDC propose **M. Raphaël Carron** pour le siège devenu vacant. Aucune autre candidature n'est déposée, il est donc élu tacitement membre de la Commission de gestion.

5. Présentation « Rue de la Poste » par Milko Pravato

M. Milko Pravato, conseiller communal en charge des travaux publics et de l'environnement, introduit le projet de réaménagement de la rue de la Poste. Lancé en 2021, le projet a été retardé par plusieurs oppositions, il a été approuvé par le Conseil d'État en juillet 2025. Les mandataires **MM. Nicolas Meilland** et **Didier Liard**, représentant respectivement les bureaux Game Architecte et ARC Génie Civil, présentent l'aménagement, les réseaux, le calendrier et l'état des coûts.

Le projet vise à créer une zone de rencontre limitée à 20 km/h sur la rue de la Poste et plusieurs rues adjacentes. Il prévoit le maintien des places de stationnement publiques et privées, une arborisation accrue, des surfaces perméables, une nouvelle poche de verdure vers la place de

Saint-Symphorien et une amélioration du confort des piétons. L'objectif est aussi de réduire les îlots de chaleur et de favoriser l'infiltration des eaux.

Les travaux comprennent la reprise des réseaux d'eaux claires et usées, d'eau potable, d'électricité, d'éclairage et de télécommunications, ainsi que la pose du chauffage à distance sur le tronçon prévu. Des espaces en sous-sol seront réservés pour permettre une extension ultérieure du chauffage à distance, sans traverser les zones racinaires lorsque cela peut être évité.

L'estimation provisoire s'élève à environ CHF 7,7 millions, sous le seuil de CHF 8,7 millions imposant une procédure internationale. Les travaux de génie civil, estimés à environ CHF 6 millions, feront l'objet d'une procédure ouverte sur SIMAP. Les coûts seront consolidés après les appels d'offres.

Le chantier devrait débuter en mars 2027 par le secteur entre la salle de gymnastique et la rue de l'Église afin de permettre l'alimentation d'un bâtiment par le chauffage à distance en septembre 2027. Une deuxième étape est prévue en 2028 dans les rues de la Maison de Commune et de la place Saint-Symphorien. La dernière étape dépendra notamment du projet d'agrandissement du site scolaire de Charnot. Le phasage tiendra compte de la Fête de la châtaigne et des projets immobiliers voisins.

En réponse aux questions, les mandataires précisent que l'extension du chauffage à distance au-delà du tronçon actuel n'est pas envisagée à court terme et que les pavés, posés sur lit de sable, pourront être déposés plus facilement en cas d'intervention. Les études d'exécution et les appels d'offres se poursuivent.

6. Crédit supplémentaire N01/2026 Réfection passerelle des Seilles CHF 220'000

Mme Julie Günther, vice-présidente de la Commission de gestion, présente le préavis de sa commission sur la demande de crédit supplémentaire de CHF 220'000. Les travaux, initialement prévus en 2027, sont avancés afin d'utiliser une partie des moyens devenus disponibles en raison du report du chantier de la rue de la Poste. La Commission de gestion recommande d'accepter le crédit.

Le crédit supplémentaire de CHF 220’000 est accepté à l’unanimité.

En fin de séance, **Mme Caroline Ançay-Roduit**, Présidente de la Commune, revient sur ce point et rectifie une information donnée lors de la présentation: le projet n'a pas encore été mis à l'enquête publique. Les derniers documents sont attendus et la mise à l'enquête interviendra prochainement.

7. Postulat

7.1 Postulat P0005 du Centre « Accès à l’eau potable aux fontaines communales en période de restriction »

M. Frédéric Barman du Centre demande que les fontaines communales raccordées au réseau d'eau potable soient équipées d'un bouton-poussoir ou d'un dispositif équivalent. L'objectif est de

maintenir un accès ponctuel à l'eau durant les périodes de restriction tout en supprimant l'écoulement continu. Il souhaite une réalisation pour l'été 2027.

Mme Martine Caillet du groupe UDC soutient le postulat en demandant au Conseil communal de présenter un rapport contenant 1) une estimation complète des coûts, 2) une priorisation des fontaines les plus fréquentées et 3) des garanties sanitaires afin d'éviter la stagnation de l'eau.

M. Vincent Pravato du groupe PLR soutient également le postulat et demande également que le rapport traite les coûts et la priorisation des emplacements.

Le postulat P0005 du Centre est accepté à l'unanimité.

8. Questions

8.1 Question Q0017 du Centre « Sécurité sur les routes communales : Marquage au sol et haies »

M. Frédéric Barman demande pourquoi certains marquages effacés après des travaux ne sont pas rétablis rapidement, quelles règles s'appliquent aux haies en bordure de route et dans quel délai les situations dangereuses seront corrigées.

M. Christian Carron, conseiller communal en charge de la sécurité, rappelle que les prescriptions évoluent et que certains anciens marquages ne sont plus autorisés.

M. Bernard Guex, commandant de la police, indique que la police suit régulièrement les entreprises chargées de rétablir les marquages et intervient auprès des propriétaires pour faire tailler les haies selon les distances et conditions de visibilité légales. Il reconnaît que certains cas peuvent échapper aux contrôles et invite **M. Frédéric Barman** à lui transmettre les emplacements à prioriser.

8.2 Question Q0018 de la CoSo « Aménagement place de jeux du Petit Pont »

Mme Brigitte Roduit-Jayet demande au nom de la Commission Cohésion Sociale si une remise en état ou un réaménagement de la place de jeux, des sanitaires et des équipements adaptés aux fortes chaleurs est prévu.

M. Milko Pravato répond qu'aucun réaménagement complet n'est programmé. Les équipements ont récemment été remis en état, leur remplacement représenterait plusieurs dizaines de milliers de francs et ne figure pas parmi les investissements prioritaires.

Mme Géraldine Granges Guenot, conseillère communale en charge des bâtiments, précise que les sanitaires existants restent disponibles, sauf lors de fermetures temporaires rendues nécessaires par des déprédations, et qu'aucun sanitaire supplémentaire n'est prévu.

8.3 Question Q0019 de la CoSo « Plan Canicule »

Mme Anouk Dorsaz-Vielle, conseillère communale en charge de la cohésion sociale, présente le bilan du dispositif mis en place en 2026 avec le CMS Martigny & Régions dans le cadre du plan canicule cantonal. Une dizaine de personnes se sont inscrites. Quatre épisodes de forte chaleur,

d'une durée respective de 11, 8, 6 et 3 jours, ont donné lieu à des contacts téléphoniques réguliers. Aucune visite à domicile ni situation particulière n'a été nécessaire à Fully.

Le dispositif sera reconduit en 2027. La communication sera lancée dès le printemps, les coordonnées des proches seront mieux contrôlées et la fréquence des appels pourra être adaptée lors des épisodes prolongés.

8.4 Question Q0020 de la CoSo « Locaux Épicerie et Boutique du Cœur »

Mme Sybille Carron demande au nom de la Commission Cohésion Sociale quelles démarches ont été entreprises pour aider l'Épicerie et la Boutique du Cœur à trouver de nouveaux locaux et quelles conséquences ou solutions de remplacement seraient envisagées en cas de cessation d'activité.

Mme Anouk Dorsaz-Vielle confirme l'importance de ces activités et propose de recevoir leurs représentants afin de clarifier leurs besoins et de soutenir la recherche par les réseaux locaux.

Mme Géraldine Granges Guenot indique que la Commune manque déjà de surfaces pour ses propres besoins et privilégie, à ce stade, la recherche de locaux privés.

En fin de séance, **Mme Anouk Dorsaz-Vielle** revient sur ce point et précise qu'une demande de locaux a bien été adressée le 17 août 2026 à 20h35 à son dicastère et celui des bâtiments. Cette demande est restée sans réponse à ce jour et sera traitée dans les plus brefs délais.

8.5 Question Q0021 de la CoSo « Pétition parents élèves »

Mme Johanna Seppey de la Commission Cohésion Sociale interroge le Conseil communal sur les suites données à la pétition relative au climat scolaire et au renforcement de l'accompagnement socio-éducatif au centre scolaire de Fully, laquelle a recueilli 407 signatures.

Mme Anouk Dorsaz-Vielle indique que le premier signataire de la pétition a été reçu le 14 septembre 2026 en présence de représentants des parents d'élèves, de la Commission scolaire et de la direction des écoles. Des propositions sont en cours d'élaboration et seront soumises au Conseil communal. La Commission cohésion sociale et le Conseil général seront informés des suites.

8.6 Question Q0022 du MISE « Places de parking pour les commerces »

M. Nicolas Baudère du groupe MISE demande quand seront disponibles les résultats de l'étude communale sur les places de stationnement, notamment proches des commerces de proximité dans les hameaux.

M. Emmanuel Carron, conseiller communal en charge de l'urbanisme, répond que l'étude est terminée et sera présentée au Conseil communal le mardi suivant la séance. Après d'éventuels compléments et sa validation, le dossier devrait être présenté à la commission compétente avant la fin de l'année 2026.

8.7 Question Q0023 du MISE « Camping-Car, toujours plus nombreux, quelle politique d'accueil ? »

M. Léonard Dorsaz du groupe MISE demande quelle stratégie la Commune entend adopter face à l'augmentation du nombre de camping-cars et aux installations sauvages.

M. Christian Carron indique que Fully compte 11 places homologuées : 3 au chemin des Amandiers, 6 à la Belle-Usine et 2 à la Botsache. Le stationnement y est limité à 48 heures et soumis à une taxe de séjour de CHF 2. Les deux dernières places ne sont pas disponibles durant certaines périodes en raison des traitements héliportés. Environ 640 véhicules ont déjà acquitté la taxe depuis le début de 2026, soit l'équivalent des totaux annuels de 2024 et 2025.

Une signalétique complémentaire a été installée et les contrôles de police ont été renforcés. Le Conseil communal étudie d'autres mesures, notamment la création d'une aire unique équipée d'un horodateur, de sanitaires et d'une installation de vidange. Les études sur le stationnement, le plan de zones et la carte des dangers contribueront à définir la stratégie.

8.8 Question Q0024 du PLR « Organisation de l'administration »

M. Vincent Pravato demande comment le Conseil communal adapte l'organisation, les ressources et les taux d'activité lorsqu'une mission est transférée d'un service à un autre.

Mme Caroline Ançay-Roduit, conseillère communale chargée de l'administration générale, répond que chaque évolution est appréciée globalement en fonction de la nature des missions, de la charge effective, des compétences, des interfaces et des projets à venir. Le transfert des eaux potables et usées aux Services techniques s'inscrit dans cette démarche. La situation du Service de l'énergie est considérée comme provisoire dans l'attente d'une solution pérenne pour le réseau électrique.

Une modification de périmètre n'entraîne pas automatiquement une modification du taux d'activité du chef de service, dont les tâches comprennent aussi la conduite, la coordination, le budget et le pilotage de projets. Un bureau de projets a par ailleurs été renforcé et un nouvel ingénieur doit rejoindre cette cellule le 5 octobre 2026.

9. Réponses

9.1 Motion M0001 Sandrine Gex « Elaboration d'un règlement autorisant l'installation d'appareils de prises de vue sur le domaine public »

M. Christian Carron rappelle que la motion a été acceptée le 23 septembre 2025. La Commune disposait depuis juin 2017 d'une directive relative à la vidéosurveillance sur le domaine public. Sa révision a été validée par le Conseil communal en avril 2026 afin de préciser les lieux concernés et d'y intégrer le site scolaire de Charnot.

Depuis la rentrée du 20 août 2026, trois caméras surveillent les deux parcs à vélos et le préau situé le long de la salle de gymnastique. La révision du règlement de police est en voie d'achèvement et doit être prochainement soumise à une commission du Conseil général, avec une homologation espérée en 2027. La directive de vidéosurveillance sera également actualisée.

Mme Sandrine Gex du Centre remercie la Commune ainsi que les personnes ayant soutenu la motion.

9.2 Postulat P0003 Commission UE « Taux de participation »

M. Simon Pellouchoud, premier signataire du postulat, lit la réponse du Conseil communal qui relève que le taux de participation à Fully demeure proche des moyennes valaisannes et nationales. Une urne extérieure accessible en permanence ne paraît pas compatible avec l'article 16 de l'ordonnance cantonale sur le vote par correspondance, qui impose une urne placée au secrétariat communal et surveillée durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal rappelle les possibilités de vote par correspondance, de dépôt à la Maison de commune les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de vote à l'urne le dimanche de 10h à 12h. Elle adresse déjà le fascicule Easyvote aux jeunes de 18 et 19 ans et prévoit de distribuer dès 2026 une brochure lors des promotions civiques. Elle estime que sa marge de manœuvre reste limitée.

M. Adrien Pinho, président de la Commission UE, se déclare déçu par une réponse centrée sur l'urne extérieure alors que le postulat demandait expressément d'étudier plusieurs mesures (au pluriel). La Commission souhaite que d'autres possibilités, telles que la prise en charge de l'affranchissement, soient examinées à l'avenir.

10. Rapport des commissions

Aucun rapport n'est présenté. La présidente rappelle que les rapports annuels des commissions sont attendus pour le plénum de décembre.

11. Divers

La Présidente informe le Conseil général qu'une séance de coordination s'est tenue le 31 août 2026 entre la commission Énergie Plus du Conseil communal et le Bureau du Conseil général. Le groupe ECG accompagne les deux autorités dans la définition d'une orientation stratégique commune. Le Bureau a désigné la commission législative Énergie et édilité pour participer aux travaux portant sur l'avenir réseaux électricité et multimédia. Des dates de travail sont déjà fixées et un retour sera présenté au terme du processus.

Mme Sandrine Gex exprime sa préoccupation face au départ annoncé du fitness et aux difficultés rencontrées par certains établissements publics concernant les horaires stricts de fermeture. Elle invite la Commune à faire preuve de bon sens et à rechercher un équilibre entre le respect de la tranquillité des riverains et le maintien d'une vie sociale et économique dans le village.

M. Benoît Wiblé du MISE suggère que la Commune examine une politique plus proactive d'acquisition de surfaces afin de pouvoir accueillir des associations ou des activités utiles à la collectivité, plutôt que de dépendre uniquement du marché privé.

Mme Eloïse Dorsaz propose d'ajouter à l'application communale une rubrique relative aux mises à l'enquête, avec la possibilité pour les utilisateurs de désactiver les notifications correspondantes. Le Conseil communal prend note de la proposition.

Mme Martine Caillet invite le Bureau à tenir compte, dans la mesure du possible, des jours fériés des cantons voisins et de l'ouverture de la chasse lors de la fixation des dates de plénum.

M. Emmanuel Carron annonce que les cyclistes auront désormais la priorité au pont de Branson et que la route nord du canal sera affectée à la mobilité douce quotidienne jusqu'à Mazembroz dès la fin de la semaine.

Mme Caroline Ançay-Roduit présente l'avancement du projet cantonal de sécurisation de la rive droite du Rhône. Environ 1,3 km de digue doivent être renforcés entre le pont de la Solverse et le pont de l'autoroute, côté Saxon, afin de réduire le risque de rupture brusque en cas de crue. En parallèle du linéaire, une étude a été mandatée pour le renforcement de la digue des Maretsons. Le renforcement est principalement prévu par épaulement, avec une emprise d'environ cinq à six mètres au pied de la digue. Des palplanches sont prévues près du puits des Lantzes.

La traversée des zones de protection du captage d'eau potable nécessite une autorisation exceptionnelle. La Commune a indiqué vouloir conserver le captage, le Canton lance une étude hydrogéologique afin d'évaluer l'impact sur le débit du puits des Lantzes. La Commune devra ensuite se prononcer sur l'acceptation d'un éventuel risque de diminution du débit.

Le projet concerne sept parcelles. Tous les propriétaires ont autorisé les expertises, leur accord formel sur la réalisation et les compensations doit encore être obtenu. La ligne électrique de moyenne tension devra être mise en souterrain. Si les démarches aboutissent, les travaux pourraient commencer en octobre 2027 et durer cinq à six mois.

Fully restera en zone rouge jusqu'à la réalisation complète des mesures concernant Riddes-Coude du Rhône, par ailleurs les mesures citées plus haut renforceront la sécurité de la population de Fully. Deux séances d'information de l'État-major de conduite sont prévues au début du mois de novembre afin de présenter le plan d'alarme et d'intervention.

La Présidente clôt la séance à 21h19.

Fait à Fully, le 22.09.2026

La Présidente Nicole DELITROZ



Le Secrétaire Valentin CRETTAZ

